



Directive 399 (1981)¹

Solution de la crise afghane

Assemblée parlementaire

L'Assemblée

Décide la création, au sein de la commission des questions politiques et de la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie, de sous-commissions chargées d'étudier conjointement la possibilité pour le Conseil de l'Europe de créer un cadre pour l'organisation d'une conférence internationale largement représentative visant à une solution équitable de la crise afghane.

1. Discussion par l'Assemblée le 30 septembre 1981 (8e séance) (voir [Doc. 4762](#), rapport de la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie). Texte adopté par l'Assemblée le 30 septembre 1981 (8e séance).

